



Rendez-vous de carrière 2017-2018 :

Les services du rectorat travaillent en ce début d'année sur la conversion des comptes-rendus de rendez-vous de carrière 2017/2018 en proposition d'avis rectoral. Pour ce faire, les services se basent prioritairement sur la grille de compétence.

Les élus SNEP-FSU représentant les personnels dans les commissions paritaires veillent pour que la détermination des avis rectoraux se fasse dans la transparence. Vous allez recevoir, dans les 15 premiers jours de septembre (soit au plus tard le 16 septembre 2018), l'avis officiel d'évaluation formulé par le Recteur (ou le Ministre dans le cas des professeurs agrégés), utilisé pour la promotion de grade ou l'accélération d'échelon.

Les élus SNEP-FSU représentant les personnels dans les commissions paritaires auront vérifié que cet avis est en cohérence avec le compte rendu du rendez-vous de carrière et que vos éventuelles observations ont été prises en compte. Vous avez la possibilité de faire appel de cet avis (durant 30 jours après la notification de l'avis).

Contact : corpo-aix@snepfsu.net

Rendez-vous de carrière 2018-2019 :

Un rendez-vous de carrière a nécessairement lieu lorsque la première date anniversaire de l'entrée dans le 6° échelon, ou bien dans le 9° échelon, tombe en cours d'année scolaire.

S'agissant du rendez-vous de carrière du 8° échelon, il a lieu si la première date anniversaire, plus 6 mois, de l'entrée dans le 8° échelon, tombe en cours d'année scolaire.

Le Rectorat signale aux collègues en fin d'année scolaire (précédente) qui sera concerné.

Contact : corpo-aix@snepfsu.net